



**Fédération Française de Tir à l'Arc**  
**Comité Régional de Normandie**  
**Comité Départemental de Seine Maritime**

---

**REGLEMENT DES COMPETITIONS JEUNES**

Validé en réunion du CD76 le 28 mars 2025. Applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

**DEROULEMENT DU CONCOURS :**

Le concours se déroule sur deux séries de 6 volées de 3 flèches.

Une pause avec un goûter est prévue par l'organisateur entre les deux séries.

Les trois premiers archers de chaque catégorie seront récompensés.

**INSCRIPTIONS :**

Ces rencontres sont ouvertes aux jeunes à partir de 8 ans révolus au moment de l'inscription et ayant moins de **trois années de licence et n'ayant jamais fait de concours officiel**.

Le jeune archer doit être licencié et pouvoir justifier de son identité au greffe.

Les compétitions jeunes sont ouvertes aux :

- Catégories **POUSSIN (U11) à CADET (U18)** pour les **arcs classiques et sans viseur**
- Catégories **MINIME (U13 et U15) à CADET (U18)** pour les **arcs à poulies**

Les jeunes handisports sont autorisés à tirer à partir de la catégorie **BENJAMIN (U13)**.

Le détail des classements **par arme et catégorie** est détaillé dans les tableaux pages suivantes, ainsi que le détail des **distances et blasons utilisés**.

**CAHIER DES CHARGES**

Le club organisateur doit :

- Pouvoir accueillir au moins 11 cibles ;
- Demander 3€ maximum pour l'inscription ;
- Offrir le goûter entre les deux séries ;
- Envoyer à tous les clubs du CD76 le mandat au moins 1 mois avant la date du concours ;
- Envoyer à tous les clubs présents les résultats dans la semaine suivant le concours, ainsi qu'une copie au responsable de la commission jeunes du CD76.
- Récompenses à la charge de l'organisateur

Le CD76 :

- Verse une indemnité forfaitaire de 200 €. L'organisateur devra en faire la demande au président du CD76 après le concours.
- Met à disposition gratuitement les chronotirs (charge à l'organisateur d'aller les chercher) .
- Propose un mandat type à utiliser pour la diffusion aux clubs.

**TROPHÉE PIERRE DUPRE**

Afin de voir perdurer le nom de Pierre associé à un Trophée, le CD76 décide de mettre en place le **Trophée PIERRE DUPRE** sur les concours jeunes.

Le Trophée sera toujours attribué lors d'un concours jeune sur décision du CD 76.

Le vainqueur du Trophée sera le club totalisant le plus de points à l'issue de la compétition, sur la base des 4 meilleurs scores avec obligatoirement les points d'une archère.

## CLASSEMENTS

- Les archers **POUSSINS (U11)**, tirant avec un arc **classique et sans viseur**, sont regroupés dans la même catégorie. Les filles et les garçons sont classés séparément.
- Les archers **BENJAMINS (U13) valide et handisport** tirant avec un arc **classique et sans viseur**, sont regroupés dans la même catégorie. Les filles et les garçons sont classés séparément.
- Les archers **MINIMES (U15) valide et handisport** tirant avec un arc **classique et sans viseur**, sont regroupés dans la même catégorie. Les filles et les garçons sont classés séparément.
- Les archers **CADETS (U18), valides ou handisports**, tirant avec un arc **classique ou sans viseur** Sont regroupés dans la même catégorie. Les filles et les garçons sont classés séparément.
- Les archers **MINIMES (U15) valide et handisport** tirant avec un arc **à poulies**, sont regroupés dans la même catégorie. Les filles et les garçons sont classés séparément.
- Les archers **CADETS (U18), valides et handisports**, tirant avec un arc **à poulies**, sont regroupés dans la même catégorie. Les filles et les garçons sont classés séparément.

## TIR EN SALLE

| POUSSINS (U11)        |           | BENJAMINS (U13)<br>MINIMES (U15)<br>CADETS (U18) |           | MINIMES (U15)<br>CADETS (U18) |            |
|-----------------------|-----------|--------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|------------|
| Arc classique         |           | Arc classique et sans viseur                     |           | Arc à poulies                 |            |
| Distance<br>10 mètres | Blason 80 | Distance<br>15 mètres                            | Blason 60 | Distance<br>15 mètres         | Trispot 60 |

Hauteur du blason pour les poussins : 1,10m

## TIR EXTERIEUR

| POUSSINS (U11)        |           | BENJAMINS (U13)<br>MINIMES (U15)<br>CADETS (U18) |           | MINIMES (U15)<br>CADETS (U18) |                  |
|-----------------------|-----------|--------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|------------------|
| Arc classique         |           | Arc classique et sans viseur                     |           | Arc à poulies                 |                  |
| Distance<br>15 mètres | Blason 80 | Distance<br>20 mètres                            | Blason 80 | Distance<br>20 mètres         | Blason 80 réduit |

Hauteur du blason pour les poussins : 1,10m